

## 3<sup>èmes</sup> Rencontres Régionales pour la Biodiversité

VENDREDI  
13 SEPTEMBRE 2013

Université de Caen  
Basse-Normandie  
Amphithéâtre Oresme

Vers un observatoire régional  
de la biodiversité en  
Basse-Normandie

Compte-rendu matinée

# Table des matières

## MATINÉE

Ouverture.....	3
L'observatoire national de la biodiversité et son articulation avec les observatoires territoriaux.....	4
Question/remarque : .....	5
Présentation de l'outil du porter à connaissance sur la flore du Conservatoire Botanique National de Brest : e-Calluna.....	6
Questions/remarques : .....	7
L'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie : de sa création à sa mise en œuvre.....	8
Questions/remarques : .....	9
L'Observatoire Régional de la Biodiversité Nord Pas-de-Calais : mise en œuvre et retour d'expérience.....	10
Questions/remarques : .....	11



## MATINÉE

### Ouverture

Monsieur Christian DUPLESSIS, directeur régional adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie a introduit cette journée en rappelant l'importance de disposer d'une connaissance locale de la biodiversité pour en ralentir l'érosion, objectif pris en 2010 au niveau mondial mais considéré comme non atteint. Cette journée de concertation est donc l'occasion d'initier la co-construction de l'observatoire bas-normand de la biodiversité, qui pourrait devenir un outil indispensable, à l'image de ceux déjà en place dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie.

Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président de la Région Basse-Normandie, a ensuite pris la parole. Après un hommage à Albert Jacquard (chercheur et essayiste français décédé le 11 septembre 2013), il a souligné l'importance de la place de la biodiversité, trop souvent mise au second plan derrière les aspects économiques, spécialement durant des périodes de crise. À l'instar de M. DUPLESSIS il a insisté sur la pertinence de cette phase de co-construction et de réflexion.

L'intégralité des présentations powerpoint des rencontres sont disponibles à cette adresse :

<http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/3emes-rencontres-regionales-pour-la-biodiversite/>

## L'observatoire national de la biodiversité et son articulation avec les observatoires territoriaux

Luc MAUCHAMP, *Chef de projet "Observatoire National de la Biodiversité," Ministère de l'écologie, du développement durable et l'énergie/Direction de l'eau et de la biodiversité*

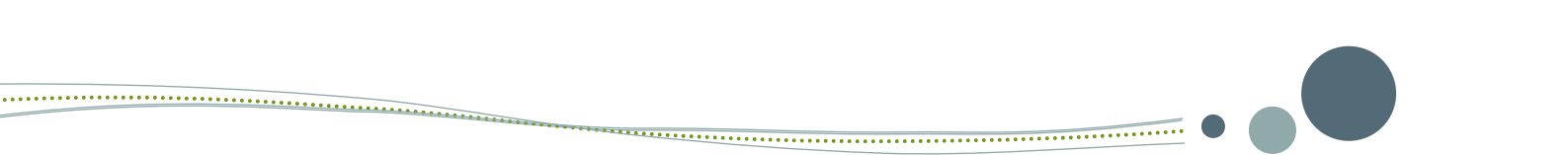
À l'heure actuelle le monde naturaliste est bien conscient de la difficulté de produire des données standardisées. La circulaire du 15 mai 2013 qui instaure un nouveau protocole pour le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) propose des solutions pour remédier à ce constat. L'établissement d'un lexique commun, d'un standard de métadonnées, ou encore les réflexions méthodologiques menées par des groupes de travail, permettent d'aller vers l'établissement d'une architecture de données qui s'appliquerait efficacement au niveau régional, échelon privilégié pour une organisation optimisée.

SINP et Observatoire National de la Biodiversité (ONB) sont étroitement liés. Créé en application de l'article 25 de la loi Grenelle 1, l'ONB est l'outil qui vient à la fois traduire en questions de société explicite les orientations stratégiques et les objectifs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) et qui par des indicateurs assure le suivi des effets de la SNB.

Six groupes de travail assurent la production d'indicateurs, de méthodologies et de documents :

- GT Indicateurs SNB : élaboration des jeux d'indicateurs nationaux : indicateurs de synthèse (jeux thématiques)
- GT Portrait de la biodiversité communale : volet local de l'ONB, coordination / initiatives locales similaires
- GT ONB-ORB (réseau des observatoires de la biodiversité) : déclinaison territoriales des indicateurs de synthèse, appui aux observatoires territoriaux (dont ORB)
- GT i-BD<sup>2</sup> (Indicateurs de BioDiversité en Base de Données) : dispositif d'expertise scientifique des indicateurs
- GT Communication
- GT Gouvernance de l'élaboration des indicateurs (en cours de constitution) : consolidation et explicitation de la gouvernance nationale de l'ONB et des processus d'élaboration des indicateurs, intégration des territoires dans la gouvernance

Les jeux d'indicateurs publiés sont de plusieurs types : (i) un jeu , d'une trentaine d'indicateurs, couvrant l'ensemble du champ de la SNB, complété (ii) d'un jeu « Synthèse SNB – Spécificités outre-mer » dédié aux enjeux nationaux spécifiques à l'outre-mer et (iii) d'un jeu « Synthèse SNB – Nature » portant sur les caractéristiques de la biodiversité hors influence humaine, (iv) des jeux thématiques (agriculture, milieux humides, forêt...), en cours de développement, d'une trentaine d'indicateurs chacun. Tous ces indicateurs, ainsi que la présentation des thématiques et des questions qu'ils visent à éclairer, sont disponibles sur le site <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr> .



En parallèle de l'élaboration des indicateurs, l'ONB mène différents travaux et notamment la mise en place d'un annuaire en ligne des observatoires de la biodiversité et des SINP. Il sera mis en ligne sur le site <http://www.naturefrance.fr/> et constituera un facilitateur de collaborations croisées. Dans ce contexte de mise en place de synergie, l'ONB assure également l'animation du réseau des observatoires territoriaux de la biodiversité et permet à ces derniers de collaborer et d'échanger lors de séminaires ou de réunions thématiques.

### **Question/remarque :**

- ▶ Remarque : à l'heure actuelle on peut constater un manque d'enseignements universitaires sur les sciences naturelles, avec la suppression par exemple de spécialités sur la zoologie, l'écologie ou encore la botanique. Le Grenelle de l'environnement spécifie bien ce besoin d'amélioration de connaissance.

La démarche de l'ONB nécessite bien une augmentation de l'acquisition des connaissances, et de leur structuration, en accord avec les principes du Grenelle de l'environnement. Pour autant, son périmètre n'intègre pas les étapes amont d'acquisition de la connaissance et d'organisation, sur lesquelles il peut néanmoins rétro-agir en mettant par exemple en lumière des lacunes. La formation des naturalistes relève d'autres sphères et notamment des ministères en charge de l'enseignement. Certains naturalistes organisent également au sein de leur association la formation des jeunes pour assurer la continuité.

## **P**résentation de l'outil du porter à connaissance sur la flore du Conservatoire Botanique National de Brest : e-Calluna

Catherine ZAMBETTAKIS, *Directrice de l'antenne bas-normande du Conservatoire National Botanique de Brest*

Le conservatoire botanique national de Brest a pour missions de connaître la flore sauvage (et les végétations naturelles) ; de mettre en place des programmes de conservation des espèces « patrimoniales », en partenariat avec les partenaires locaux ; d'apporter conseil et expertise auprès des acteurs du territoire et d'informer, sensibiliser et former tout type de public sur l'ensemble des problématiques de connaissance et de préservation de la flore sauvage.

Se trouvant à l'interface des botanistes amateurs, des structures naturalistes, des universités et des politiques publiques, le conservatoire botanique a souhaité mettre en place un outil de porter à connaissance sur la flore sauvage : e-Calluna (<http://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>).

Plusieurs étapes préalables ont été nécessaires avant la diffusion de cet observatoire de la flore :

- recueil de données (de terrain et bibliographiques)
- structuration des données et saisie sur la base de données Calluna
- analyse des données
- et finalement restitution de l'information par e-Calluna

E-Calluna participe ainsi pleinement à la diffusion de l'information, en analysant et restituant des données cohérentes, fiables et traçables, mises à jour continuellement, et ce jusqu'à l'échelle communale. Pour assurer sa pérennité et sa pertinence, cet outil nécessitera le développement d'une pression d'inventaires suffisante et équitablement répartie sur le territoire régional ainsi qu'une poursuite du développement technique.

Pour répondre à ces besoins, cet observatoire thématique attend de l'observatoire régional de la biodiversité qu'il :

- soutienne le développement des démarches d'inventaires naturalistes et l'effort de prospection
- crée une émulation sur le territoire, permettant ainsi des échanges scientifiques entre les diverses thématiques de la biodiversité en coordonnant par exemple des inventaires transversaux sur des sites référents
- mette en place des indicateurs scientifiques participant entre autre à l'évaluation de l'état des connaissances, à l'identification de liens entre biodiversité et paysage ou encore à la qualification de territoires à enjeux pour la biodiversité

## Questions/remarques :

- ▶ Remarque : sensibiliser les jeunes est bien évidemment une base, mais sensibiliser les élus est primordial.

Avant tout, la sensibilisation, l'ouverture et le partage sur les sujets liés à la biodiversité sont unanimement identifiés comme indispensables par les participants et intervenants.

En parallèle, les acteurs de la biodiversité semblent conscients de l'existence de lacunes en termes de communication. Cependant, le rôle que l'ORB pourrait avoir pour répondre à ce constat fait débat. D'une part, certains expriment le fait que l'ORB pourrait constituer un espace ressource, qui irait expliquer les enjeux à chaque territoire afin de mieux faire connaître la biodiversité et de faciliter son appréhension. D'autre part, d'aucuns rappellent l'existence de structures assurant déjà ce rôle : les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) notamment.

- ▶ Quelle échelle d'action pour un ORB ?

Plus qu'une échelle d'action c'est l'échelle de restitution de l'information qu'il faudrait aborder. Celle du SCOT est identifiée comme une échelle privilégiée pour aborder efficacement les questions de biodiversité.

Cela situerait l'échelle de restitution de l'ORB entre les échelles du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et celui des atlas de la biodiversité communale (ABC).

- ▶ Remarque : l'ORB pourrait s'inspirer des atlas de la biodiversité communale et de la trame verte et bleue, qui adoptent une approche de la biodiversité par la fonctionnalité des écosystèmes.

## L'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie : de sa création à sa mise en œuvre

Karine MORENO, *coordinatrice de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie*,  
Arnaud SALTRÉ, *chef de projet SINP au sein de l'OBHN*.

Après deux années de préfiguration, l'observatoire de la biodiversité de Haute-Normandie a été lancé en 2010 afin de répondre à différents constats (hétérogénéité des niveaux de connaissance, faible diffusion de l'information, difficulté d'accès aux données, besoin d'outils de discussions et d'échanges).

Ses objectifs de développement des outils d'aide à la décision, de mise en place d'une stratégie de suivi de l'état de la biodiversité ou encore d'une harmonisation et d'une diffusion de la connaissance, se traduisent par les missions suivantes :

- fédérer un réseau d'acteurs régionaux,
- produire des indicateurs de la biodiversité,
- améliorer la connaissance,
- mettre en œuvre le SINP régional.

Pour assurer la bonne conduite de ces missions, cet observatoire s'est doté d'une gouvernance où le réseau des acteurs interagit étroitement avec la cellule permanente, constituée de 3 équivalents temps-plein (ETP).

Un comité technique et un comité de pilotage viennent ensuite valider les réflexions et les propositions des groupes de travail. Les indicateurs ainsi produits sont validés par le CSRPN avant d'être publiés.

Ces derniers sont de deux types :

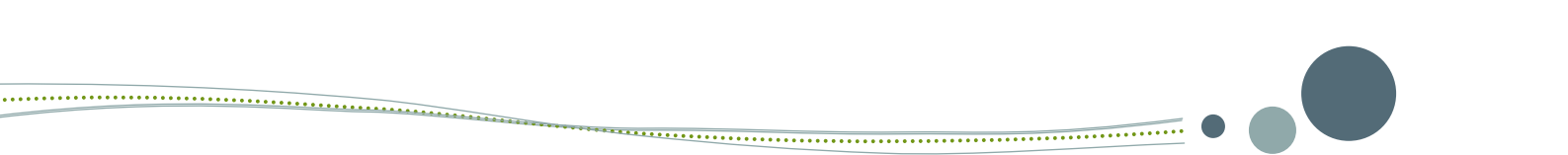
- des indicateurs issus de données publiques, réalisés directement par la cellule permanente en 2 à 3 mois ;
- des indicateurs issus de données privées et de suivis, réalisés en concertation par des groupes de travail ou directement par le producteur de données. Cette démarche nécessitant généralement une procédure de marché public, le délai de production de ces indicateurs peut aller au-delà d'un an.

Ces indicateurs, principalement à destination des décideurs publics et socioprofessionnels, seront diffusés en novembre 2013 par le biais de fiches détaillant à la fois métadonnées, méthode, résultats et interprétation.

Pour visualiser un exemple d'indicateurs, consultez la présentation power point en ligne (<http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/3emes-rencontres-regionales-pour-la-biodiversite/>)

En parallèle des indicateurs, l'observatoire assure la mise en place du SINP, ce qui s'est révélé très pertinent techniquement. Indispensable à l'avancement de l'observatoire le SINP se traduit concrètement par la structuration des données et l'aide à la mise en place de





bases de données, par l'harmonisation des données échangées notamment grâce à la création d'un format de données régionales ; et par le porter à connaissance des dispositifs de collecte par la saisie de métadonnées et à la création d'un point d'accès régional unique aux données naturalistes.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie dispose d'un budget d'un million d'euros sur 4 ans, issu de subventions européennes, nationales, régionales, et départementales. Sa spécificité est qu'il n'a pas de statut juridique, la cellule d'animation est hébergée dans les locaux du conseil régional de Haute-Normandie.

### Questions/remarques :

- ▶ Quelle interaction entre les deux observatoires régionaux (bas-normand et haut-normand) ?

Un lien entre les observatoires de la biodiversité de Basse-Normandie et de Haute-Normandie semblerait pertinent et envisageable compte tenu du fait que plusieurs structures naturalistes et organismes publics travaillent à cheval sur les deux régions. L'intérêt de travailler sur des échelles biogéographiques plutôt que sur des échelles administratives est alors souligné.

De plus l'observatoire de Haute-Normandie ayant déjà mis en place des outils (format de données et outils (format de données et point d'accès régional unique aux données naturalistes), une mutualisation avec ceux que pourraient mettre en place la Basse-Normandie semblerait adéquate.

- ▶ Remarque : l'établissement d'indicateurs régionaux pose question puisque ces derniers ne permettent pas de comparaison avec d'autres territoires.
- ▶ Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a fait un rapport sur les compétences naturalistes et l'expertise en biodiversité et géodiversité en Basse-Normandie. Comment cette démarche et celle sur l'observatoire se sont-elles articulées ?

Le CESER achève son rapport qui conclut plusieurs mois d'enquête auprès de l'ensemble des structures abordant la biodiversité et la géodiversité. Or, cette étude s'est parfaitement calée entre la fin du stage ayant évalué la faisabilité de la mise en place d'un ORB et le début de la réflexion sur la construction d'un ORB. Les deux démarches sont donc complémentaires et ont été menées de concert.

- ▶ Remarque : Concernant la connaissance que peut apporter un ORB, il paraît difficile de s'intéresser à la biodiversité sans s'intéresser aux milieux, c'est-à-dire à la notion de support de cette biodiversité : géodiversité, pédologie, sédimentologie.
- ▶ Quid de la biodiversité marine dans l'ORB de Haute-Normandie ?

À l'heure actuelle en Haute-Normandie, le suivi de la biodiversité littorale et marine est déjà assuré par l'Agence des Aires Marines Protégées. Celle-ci participe d'ailleurs, en coordination avec d'autres structures, tel que l'IFREMER, à la bonne mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) qui se fixe pour objectif l'atteinte ou le maintien d'un bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2020.

## L' Observatoire Régional de la Biodiversité Nord Pas-de-Calais : mise en œuvre et retour d'expérience

Lou DENGREVILLE, *Responsable de la cellule Observatoire Régional de la Biodiversité du Nord-Pas-de-Calais*

Dès 2008 la volonté de mettre en place un observatoire régional de la biodiversité en Nord-Pas-de-Calais est partagée par l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs de la biodiversité du territoire. C'est le conservatoire Botanique National de Bailleul qui porte l'observatoire et assure l'accueil du personnel affecté à la mission ainsi que la gestion du budget.

A l'issue de 6 mois de préfiguration et de 2 ans de co-construction, ouverte entre autres aux chercheurs et aux citoyens, cet observatoire se donne pour objectif de dresser un état des lieux de la biodiversité régionale et des politiques publiques ; de mettre à disposition des indicateurs de biodiversité simples et accessibles ; de contribuer aux stratégies régionales ; de diffuser et valoriser des indicateurs de biodiversité.

La gouvernance est assurée par 4 organes :

- un comité de pilotage, organe décisionnel qui pilote et oriente le comité opérationnel dont les membres sont : la Région, la DREAL, le Conservatoire botanique, le Conservatoire faunistique (constitué du Conservatoire des Espaces Naturels et du Groupe Ornithologique Normand),
- le comité opérationnel (composé de techniciens des structures du comité de pilotage) qui propose au comité de pilotage une gestion administrative et financière, un programme d'activités et des publications,
- le collège consultatif des utilisateurs, comprenant à la fois des naturalistes, des gestionnaires et des fournisseurs de données, qui permet une concertation optimale entre les divers acteurs,
- un conseil scientifique qui donne son avis et valide publications, orientations et indicateurs de l'observatoire.

Pour la construction de ses indicateurs, l'observatoire utilise les informations mises à disposition par le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), déclinaison régionale du SINP, et les acteurs partenaires. Les indicateurs ainsi produits sont :

- les principaux indicateurs de l'observatoire national, dont l'évolution est calculée annuellement,
- une vingtaine d'indicateurs spécifiques à la région, dont la thématique est renouvelée annuellement. Les évolutions de ces indicateurs seront republiées tous les 5 ans.

Cet ensemble d'indicateurs est largement diffusé pour toucher à la fois un public averti (scientifiques et techniciens) et le grand public. Pour consulter les fiches indicateurs suivez ce lien <http://www.observatoire-biodiversite-npdc.fr/fiches.html>.



Pour communiquer tous les supports sont utilisés : brochure annuelle, internet, médias.

L'observatoire du Nord-Pas-de-Calais publie des informations depuis 2010, il peut donc déjà avoir un certain recul quant à leur utilisation. Pour les élus, les administrations et les acteurs de l'environnement, la synthèse de l'observatoire constitue :

- un état des lieux général sur lequel ils s'appuient en amont des projets ;
- une valorisation des actions engagée en faveur de la biodiversité,
- une évaluation des projets grâce à la recherche et à la publication des données,
- un moyen d'identifier des lacunes
- un outil aidant à leur sensibilisation

Quant au grand public, la brochure lui permet d'être alerté grâce à des chiffres simples et parlants d'être sensibilisé à la protection de l'environnement et d'être renseigné sur les politiques publiques mises en œuvre pour la protection de la biodiversité. Pour optimiser la diffusion de l'information l'observatoire a décidé de diffuser un exemplaire du baromètre de la nature du Nord-Pas-de-Calais, en accompagnement de la revue régionale, à chaque foyer (environ 1,6 millions d'exemplaires).

Pour assurer la bonne conduite de ses missions, l'observatoire du Nord-Pas-de-Calais est animé par une cellule permanente de 2,5 ETP et dispose d'un budget d'environ 500 000€ tous les deux ans cofinancé par l'Etat, la Région et l'Europe entre 2010 et avril 2014, et à 100% par les fonds européens pour de mai 2014 à décembre 2014.

### Questions/remarques :

- ▶ Place du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ?

Dans la gouvernance de l'ORB du Nord-Pas-de-Calais, les membres du conseil scientifique sont désignés sur sollicitation du CSRPN. Par ailleurs, le CSRPN est intervenu tout au long de la création de l'observatoire pour valider les objectifs et les indicateurs.

- ▶ Sur le plan financier : comment les associations s'y retrouvent-elles ?

Une convention entre l'ORB et les associations a été signée assurant la rétribution de ces dernières, non pas pour la diffusion des données, mais pour l'extraction de celles-ci depuis une base de données, et pour leur interprétation.

En parallèle, l'Etat et la Région subventionnent le réseau naturaliste pour assurer son fonctionnement.

- ▶ Remarque : les indicateurs de l'Observatoire du Nord-Pas-de-Calais semblent plutôt être des indicateurs d'état. Pourtant il serait intéressant d'intégrer des facteurs environnementaux, ainsi que des phénomènes d'espace-temps.

En réponse, il s'avère qu'un observatoire du climat et de l'énergie est en cours de montage en Nord-Pas-de-Calais. Toutefois, bien que les deux observatoires puissent être amenés à échanger, cela reste très complexe de croiser des informations sur la biodiversité et le changement climatique, et ce malgré des travaux de recherche en cours.